

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RÉGLEMENTANT LES USAGES DE L'EAU



Considérant la situation de sécheresse et le déficit pluviométrique, l'usage de l'eau sur le département de la Corrèze est strictement règlementé.

=> arrêté préfectoral du 11 septembre 2019

URL source: <http://www.ville-seilhac.com/arrete-prefectoral-reglementant-les-usages-de-leau>